



RAPPORT DU JURY

Session 2013

Examen professionnalisé réservé pour l'accès au corps des professeurs de lycée professionnel

Section métiers de l'alimentation

Option boulangerie

Rapport de jury présenté par

Madame Brigitte LE BRETHON

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

SOMMAIRE

I/ Statistiques et résultats de la session 2013 Page 3

II/ Le dossier RAEP (Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle)

Présentation du dossier RAEP pages 4-5

Conseils et préconisations du jury pages 5-6

III/ L'épreuve orale d'admission

Présentation de l'épreuve Page 7

Conseils et préconisations du jury Page 8

Le jury recommande aux candidats de prendre connaissance des textes officiels suivants :

Arrêté du 28 décembre 2012 relatif aux modalités d'organisation d'un examen professionnalisé réservé pour l'accès au corps des professeurs de lycée professionnel.

Note de service n° 2012-200 du 17-12-2012 sur l'organisation des recrutements réservés pour la session 2013.

Arrêté du 12 mai 2010 publié au bulletin officiel n° 29 du 22 juillet 2010 relatif aux compétences à acquérir par les professeurs dans l'exercice de leur métier.

I/ STATISTIQUES ET RESULTATS DE LA SESSION 2013

	Professeurs de lycée professionnel	Accès à l'échelle de rémunération des PLP des établissements d'enseignement privés sous contrat
Nombre de candidats	12	5
Nombre de postes offerts	7	2
Nombre d'admissibles	12	5
Nombre d'admis	6	2
Nombre d'inscrits sur liste complémentaire	1	1
Moyenne des notes concernant la 1 ^{ère} partie (sur 10 points)	6	7,20
Moyenne des notes concernant la 2 ^{ème} partie (sur 10 points)	5,92	5,50
Moyenne des notes des candidats (sur 20 points)	11,92	12,70
Note du dernier admis (sur 20 points)	12	16

II/ LE DOSSIER RAEP (Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle)

Le dossier n'est pas évalué. Il permet au jury de prendre connaissance du parcours professionnel du candidat et de vérifier la construction de son identité professionnelle.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties :

Dans une **première partie** (deux pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une **seconde partie** (six pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs :

- à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement
- au niveau de classe donné, dans le cadre des référentiels nationaux,
- à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels
- à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels.

Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Le candidat qui se présente dans une section ou option différente de celle dans laquelle il a exercé peut faire état d'expériences pédagogiques observées ou montrer en quoi son parcours lui a permis de construire une identité professionnelle qui lui permette d'exercer le métier de professeur.

Le candidat souhaitant valoriser son expérience professionnelle en formation continue des adultes ou d'insertion des jeunes développe dans cette seconde partie, à partir également d'une analyse précise et parmi ses activités de formation, celle qui lui paraît la plus significative dans la mise en œuvre et l'animation d'actions articulées aux situations des stagiaires et dans la mise en œuvre de méthodes pédagogiques appropriées. Il indique et commente ses choix tant en ce qui concerne ses activités d'enseignement et/ou de formation (face-à-face pédagogique permettant la transmission des savoirs et savoir-faire, incluant le suivi pédagogique individuel des stagiaires, l'évaluation et la validation des travaux des stagiaires, la présentation des dossiers des stagiaires) que dans les autres activités liées à l'acte de formation, notamment dans la conception et la construction des formations, la mise en œuvre des méthodes et des outils pédagogiques adaptés aux différents publics, l'accompagnement de ces publics dans leur projet de formation et/ou d'insertion, la relation avec d'autres acteurs.

A son dossier le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnable, qui ne saurait excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le supérieur hiérarchique auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Conseils et préconisations sur le dossier RAEP :

Sur la forme :

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 × 29,7 cm et être ainsi présentée :

Dimension des marges :

- droite et gauche : 2,5 cm,
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm,
- sans retrait en début de paragraphe

Le dossier est de 8 pages maximum avec quelques documents annexés. Ces annexes doivent être **pertinentes** et permettre au jury de mieux appréhender et comprendre la réalisation pédagogique.

Le jury apprécie les rapports respectant :

- * la charte de présentation du dossier RAEP avec un texte justifié (aligné à gauche et à droite),
- * une présentation structurée et aérée, sans faute d'orthographe et de syntaxe,
- * un nombre d'annexes limité,
- * la mise en évidence de l'expérience professionnelle pertinente par rapport au concours présenté.

Sur le fond :

Le contenu doit conduire le jury à apprécier les compétences professionnelles du candidat en référence aux dix compétences que les professeurs doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier (arrêté du 12 mai 2010 publié au bulletin officiel n° 29 du 22 juillet 2010).

- agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable,
- maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer,
- maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale,
- concevoir et mettre en œuvre son enseignement,
- organiser le travail de la classe,
- prendre en compte la diversité des élèves,
- évaluer les élèves,
- maîtriser les technologies de l'information et de la communication,
- travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école,
- se former et innover.

Le jury rappelle aux candidats l'intérêt de s'appuyer sur la diversité de son parcours professionnel pour repérer un thème pertinent en adéquation avec le concours présenté option boulangerie.

La séquence choisie doit mettre en évidence les intentions pour les apprenants (élèves, apprentis ou stagiaires de la formation continue), les objectifs visés en termes de compétences. Le jury apprécie que certains candidats exposent les résultats relatifs aux apprentissages des jeunes.

Le jury a particulièrement apprécié dans les dossiers présentés :

- la pertinence du choix de l'activité décrite en relation avec les référentiels de la spécialité présentée,
- la maîtrise des enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques de l'activité choisie,
- l'articulation cohérente des différentes parties,
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée,
- la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques,
- la qualité de l'expression,
- la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Conseils et préconisations pour l'épreuve orale :

Le jury apprécie la clarté et la construction de l'exposé, la qualité de réflexion du candidat et son aptitude à mettre en lumière l'ensemble de ses compétences (pédagogiques, disciplinaires, didactiques, évaluatives, etc.) pour la réussite de tous les élèves.

*** sur la soutenance du dossier**

Le candidat est invité à présenter succinctement son expérience puis son dossier de façon claire et structurée. Le jury attend du candidat qu'il prépare en amont cette présentation (annonce d'un plan, structuration de l'exposé, respect du temps imparti...)

Le jury apprécie que le candidat utilise un langage adapté et soutenu, qu'il valorise son parcours professionnel au regard des compétences attendues du professeur de boulangerie dans l'exercice de son métier en lycée professionnel.

Le jury conseille aux candidats de bien maîtriser le vocabulaire pédagogique et professionnel.

*** sur l'entretien**

Le candidat doit être capable de :

- justifier les choix des stratégies et modalités pédagogiques mises en œuvre. (exemples : activité de projet, co-animation, séquence d'enseignement...);
- adopter une attitude et une posture en adéquation avec le métier d'enseignant ;
- mettre en valeur sa culture professionnelle et technique

Le jury attend du candidat une bonne capacité d'écoute et de réflexion. Le jury apprécie les candidats qui sont capables de faire preuve d'une réactivité propice à un échange dynamique et constructif.

*** sur la réponse à la question posée par le jury**

Le candidat doit être capable de répondre à la question posée par le jury de façon structurée et justifier ses choix pédagogiques. Les capacités d'analyse, de communication et d'argumentation des candidats sont appréciées.

En conclusion, ce concours nécessite de la part des candidats une réelle préparation.

Le jury préconise aux candidats de s'interroger sur les différentes méthodes pédagogiques à mettre en œuvre tout en mettant en exergue leur culture professionnelle.